

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT : **HAUTE
VIENNE**

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNECommune : **SOLIGNAC****Nombres de
membres**

En Exercice	19
Présents	14
Votants	16

Date de convocation

14/11/2025

Date d'affichage

14/11/2025

Objet : Renouvellement
de la CTG 2026-2030**Délibération n° 2025DEL039****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC****Séance publique du 20 novembre 2025**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes C.CARLIER, N.COIGNAC, M.COMES, N.DUPIN,
M.FOURGEAUD, L.GRAPTON, S.GUITARD,
C.MOURNETAS,
MM JP.CHAZELAS, S.COLDEBOEUF, C.GOURINCHAS,
S.PECHER, A.PORTHEAULT, F.RECORD.

Procurations :

D.LEYRIS procuration donnée à A.PORTHEAULT
A.LAFEUILLE procuration donnée à Stéphane PECHER

Absents : A.BRUNET, C.BOURGER, N.BAYLE

Secrétaire de séance : L.GRAPTON

Couvrant la période 2023-2025, la Convention territoriale globale de Limoges Métropole a été signée le 21 novembre 2022.

Cette convention formalise l'engagement conjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, de Limoges Métropole, du Conseil départemental de la Haute Vienne, de 19 communes membres de Limoges Métropole et des deux syndicats mixtes œuvrant dans le domaine de l'enfance/jeunesse, (SIPE Val de Briance et le SIEPEA du Pays de Glane).

Vecteur principal du partenariat entre la CAF et les acteurs publics locaux, la CTG a pour objectif de tendre vers un véritable projet global d'accompagnement des familles, sur des thématiques variées et complémentaires : enfance, jeunesse et parentalité, l'accès aux droits, le numérique, la vie sociale, l'insertion, la politique de la ville, l'habitat et le cadre de vie.

L'échelle de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitue un territoire cohérent et pertinent pour la mise en œuvre de ce dispositif, qui s'étend donc sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole, hors la commune de Limoges qui dispose par ailleurs de sa propre CTG.

La communauté urbaine agit dans le strict respect des compétences propres des communes et des syndicats mixtes signataires.

Cette première CTG a permis, à la suite du recrutement d'un chargé de coopération spécifique :

- La réalisation d'un diagnostic partagé du territoire sur les thématiques petite enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit numérique, logement et cadre de vie, solidarité et vie sociale.
- La définition d'un plan d'action dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2025. Certaines de ces actions ont d'ores et déjà connu un début d'exécution, posant les bases d'une coopération fructueuse s'appuyant sur la mobilisation des acteurs locaux et le renforcement du partenariat entre la CAF, les communes membres et Limoges Métropole, parmi lesquelles notamment :
 - mise en place d'un réseau des référents CTG de chaque commune,
 - création d'un groupe de travail parentalité, autour des thématiques liées à l'adolescence,
 - organisation de temps d'échange entre 10 CCAS communaux, visant à un partage des bonnes pratiques,
 - campagne de sensibilisation au tri des déchets auprès des occupants des aires d'accueil des gens du voyage.
 - définition d'un projet de service itinérant d'accès aux droits, à destination des communes, qui aboutira en cette fin d'année 2025 en l'acquisition d'un véhicule aménagé.

Conformément à ce que prévoyait la convention 2023-2025, il convient à présent d'envisager la reconduction de la CTG. Il est en effet nécessaire de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée, afin de répondre aux besoins évolutifs des familles et de consolider l'offre de services sur le territoire pour la période 2026-2030.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre les signataires, dont il convient aujourd'hui d'entériner la conclusion.

La période 2026-2030 sera marquée par la mise en œuvre de l'ensemble des actions coconstruites lors de la CTG actuelle, parmi lesquelles :

- la mobilisation des acteurs de proximité pour détecter les personnes en situation vulnérable,
- la généralisation des temps de rencontres / conférences à destination des parents sur des thématiques d'actualité,
- des actions de promotion de l'accueil individuel des jeunes enfants.

Il vous est demandé :

- d'approuver la reconduction de la CTG de Limoges Métropole couvrant l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la commune de Limoges pour la période 2026-2030
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que tous documents s'y rapportant.

Délibéré à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 24 / 11 / 2025
Et la publication le 24 / 11 / 2025



Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le



ID : 087-218719201-20251124-2025DEL039-DE